



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

SECTION
**Petite
Enfance**

✉ 6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS

Portable : 06.29.12.02.48

Blog : www.supap-fsu.org

f Supap FSU Territoriale Paris @ supapfsu.pe@gmail.com

Paris, 1^{er} Avril 2022

Les échos de la petite enfance

La DFPE évolue. Les agent.es comme les usagèr.es ont du soucis à se faire en termes de dégradation des conditions de travail pour les un.es et de service rendu pour les autres, car ces évolutions ne sont ni en faveur d'un service public de qualité ni en faveur des agent.es qui y travaillent.

Départ des PMI à la Direction de la Santé Publique

La Ville de Paris crée une nouvelle Direction, celle de la Santé Publique (DSP). Si le projet porte tout son sens, surtout après la pandémie que nous venons de traverser, le SUPAP-FSU continue de défendre qu'un tel projet, à budget constant ne peut avoir de sens !! La création de cette nouvelle Direction viendra impacter la DASES ainsi que la DFPE, puisque les services de PMI rejoignent la DSP à partir du 1^{er} avril 2022. Les territoires de PMI sont tous impactés par le sous effectif, mais certains d'entre eux, comme le T5 (18^{ème}) sont au bord de la crise. D'après notre recensement (puisque la DFPE refuse toujours de nous transmettre ses chiffres), 70% des postes des médecins et des puéricultrices ne sont pas pourvus !! Le recrutement est une urgence, pour l'ensemble des

territoires !! Les psychologues s'étaient massivement mobilisé.es l'année passée, sur la restructuration de leur service dans cette nouvelle Direction. Leur lutte avait payé et aujourd'hui ce sont les puéricultrices et les psychomotriciennes qui à leur tour alertent la DSP sur leurs conditions de travail.

Pour les luttes à venir, le SUPAP-FSU travaillera avec les personnels à une plus grande coordination des luttes. En effet, l'unité dans nos revendications communes n'impacte en rien les spécificités de chaque métier. Bien au contraire, comme dans toute mobilisation, les démarches collectives (tant redoutées par nos Directions) ont toujours une portée plus large, dans laquelle les négociations spécifiques trouvent toujours leur place.

Le passage en catégorie B des APS, une aubaine pour la DFPE qui en profite pour précariser le statut

Le Ségur de la Santé est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Si cela n'est pas encore visible sur les fiches de paie, celle du mois de mars devrait annoncer la couleur... ou plutôt la couleuvre !! Ce Ségur de la Santé est une vaste illusion : les augmentations de salaire sont peau de chagrin pour l'ensemble des métiers concernés. La DFPE n'a pas perdu le nord et a profité de l'évolution des APS pour précariser d'avantage le statut. En effet, notre Direction fait le choix de niveler vers le bas nos statuts. Sur le modèle de nos collègues ASC, recruté.es en tant que contractuel.les sur une période de 6 mois avant de pouvoir passer le concours d'ATEPE 2^{ème} classe, la DFPE fait de même pour les futurs collègues APS embauché.es. Rappelons qu'un CDD, outre le statut

précaire qu'il représente, ne permet pas à un.e agent.e de pouvoir bénéficier de la prime d'installation.

Entre les restructurations dans notre Direction et la précarisation de nos statuts en faisant recours aux contractuel.les, nous avons toutes les raisons de nous inquiéter.

En effet, la Ville de Paris emprunte la pente glissante de la privatisation des services, déjà arpentée par d'autres services publics qui se sont vus attaquer de la même façon, pour devenir aujourd'hui des entreprises privées, telles que le groupe La Poste, dans lesquelles les emplois sont sous-traités par des boîtes d'intérim et les métiers n'ont plus aucun sens !!

Sommaire

- Mobilisations de marsp2
- Disciplinep2
- Mobilisation des JEPp2
- Nos congésp3
- Accueil aux réfugié.esp3
- Mobilisation des UGDp3
- Réunions syndicalesp4
- Guide des carrièresp4
- Livrep4
- A vos agendas

Les mobilisations du mois de mars

Plusieurs dates de mobilisations ont rythmé le mois de mars :

Le 8 mars, journée internationale de lutte pour le droit des femmes, plusieurs militantes du SUPAP-FSU ont témoigné de leurs conditions de travail au travers de petites vidéos, que nous vous avons envoyé les jours précédents le 8 mars.

Le 17 mars, journée interprofessionnelle (privé/public), pour protester contre la vie chère et la perte du pouvoir d'achat. Et enfin les 21 et 22 mars, étaient des journées de grève et d'action pour les agent.es de la Ville de Paris, concernant le vol de nos jours de repos, mais aussi la dégradation de nos conditions

de travail, le sous effectif criant, ... Le 31 mars était également une journée d'action.

Pour ce mois de mars, les agent.es de la Ville de Paris ont été sollicité sur 5 dates différentes. Difficile de choisir, car elles étaient toutes légitimes !! Il est temps de proposer une date unique, regroupant l'ensemble du monde du travail, car en réalité que l'on soit du public ou du privé, de la petite enfance ou d'une autre Direction, nos revendications sont les mêmes : de l'embauche, une augmentation de nos salaires et de meilleures conditions de travail. Une journée d'action d'ampleur, ne nous noierait pas dans le collectif, mais renforcerait nos revendications communes.



Mobilisation 8 mars 2022



Assemblée Générale des agent.es de la VDP*, le 22 mars 2022, contre le vol de nos 8 jours

* VDP : Ville De Paris



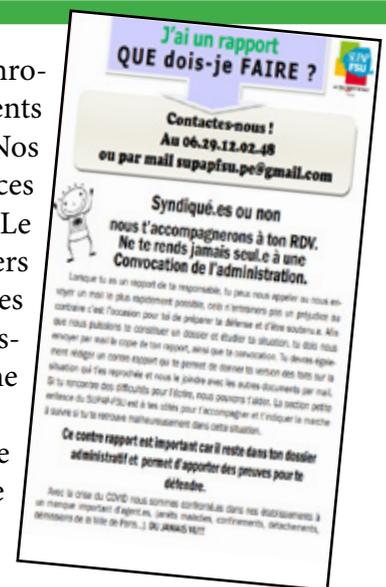
Mobilisation de l'intersyndicale «pas une minute de plus», 22 mars 2022

Discipline

Nos conditions de travail ne cessent de se dégrader. Le sous effectif chronique rencontré dans nos EAPE**, engendre stress, surcharge de travail, glissements de tâches, causant fatigue, surcharge mentale ou encore manque de vigilance. Nos métiers ne pardonnent pas. Un manque d'attention peut avoir des conséquences dramatiques lorsque l'on travaille avec des humains dépendants des adultes. Le SUPAP-FSU constate une recrudescence disciplinaire (ROP, rapport, ...) envers des professionnelles de la petite enfance jusque là sans histoires, qui face à des conditions de travail toujours plus détériorées sont poussé.es à la faute professionnelle. Si tu te retrouves dans cette situation, n'hésites pas nous contacter, une telle situation peut arriver à chacune d'entre nous !

Le SUPAP-FSU rappelle que notre employeur à l'obligation légale d'assurer notre sécurité physique et psychique. Conditions indispensables, pour nous permettre de faire nos métiers correctement.

** EAPE : Etablissement d'Accueil Petite Enfance



La loi Blanquer dite «Pour une école de la confiance» rend l'instruction obligatoire à partir de 3 ans. Cette mesure engendre la fermeture des 19 jardins d'enfants pédagogiques. Les personnels et parents de ces structures

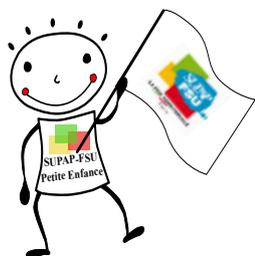
Mobilisation des JEP

se mobilisent le mardi 12 avril, contre la fermeture des JEP. En effet, ces établissements portent tout leur sens dans le paysage des différents mode d'accueil du jeune enfant : à mi chemin entre les EAPE et les petites sections de maternelle.

Le SUPAP-FSU s'associe aux côtés des agent.es et parents d'élève pour dénoncer la fermeture de ces structures.

Un gros recul sur nos congés et leur pose

L'année dernière a été marquée par de fortes mobilisations des agent.es de la Ville de Paris, contre le vol de nos 8 jours de congés***. Cette loi s'est mise en place avec la complicité de notre employeur, qui a fait le choix de son application. Si le niveau de sujétion pour les agent.es de la DFPE travaillant en EAPE est passé de 2 à 3 (soit 3 JRTT supplémentaires), le nouveau mode de calcul des sujétions qui passe d'un calcul mensuel à annuel, est défavorable aux agent.es.



A l'heure où les organisations syndicales et la DFPE se rencontrent autour du protocole de prise des congés, le SUPAP-FSU alerte sur certaines dérives. En effet :

- la pose des 8 CA, en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre, pour bénéficier des 2 jours fractionnés
- les périodes relais : 2 semaines en été et 1 semaine en hiver, soit 3 semaines pour lesquelles nous sommes très fortement sollicité.es à poser des jours
- la journée de Solidarité, pour laquelle il faut donner un CA ou un JRTT
- le pont du 27 mai, pour lequel il faut donner un CA
- la période estivale durant laquelle un nombre minimum de CA doit être posé

L'accumulation de ces contraintes, nous dépossèdent de notre libre arbitre pour la pose de nos jours de repos. Le SUPAP-FSU rappelle que les agent.es sont sensés pouvoir disposer de leurs jours de repos à leur convenance !!

***Le rapt d'une 9ème journée est à décompter, avec la suppression de la journée des mères

Accueil aux réfugié.es

Notre employeur communique sur son implication dans l'accueil des familles ukrainiennes.

La DFPE va même plus loin, puisque ses services (PMI et personnel des EAPE sur la base du volontariat) sont mobilisés autour de lieux spécifiques pour les enfants ukrainiens et leur famille. Ces lieux ont été pensé comme étant une pause, un lieu de répit pour souffler et se ressourcer, avant parfois de repartir vers une autre destination.



Face au manque d'effectif déjà criant dans les EAPE, les agent.es sollicité.es sont des professionnel.les en voie de reconversion ou comptant en plus dans leur structure.

Le SUPAP-FSU ne peut que valoriser ce dispositif mis en place par la Ville, mais souligne qu'il ne devrait pas se cantonner aux seul.es réfugié.es ukrainiens. Il se doit d'être pérenne, pour l'ensemble des peuples fuyant la guerre ou la misère de leur pays.

Effet boule de neige pour les UGD

Face à la surcharge de travail, les UGD ont décidé de se mobiliser et d'alerter notre Direction sur leurs conditions de travail. En effet, les gestionnaires dénoncent la dégradation de leur fonction, le transfert des tâches DRH à leur égard, empiétant parfois sur les missions du service médical ou encore du bureau des rémunérations. Dans leur lettre adressée au directeur (signée à la quasi unanimité), elles/ils expriment leur crainte du burn out, la démotivation qu'engendre cette surcharge chronique de travail, ainsi que la perte de sens de leur métier. Le stress et la fatigue les amènent parfois à commettre des erreurs de gestion... et c'est le serpent qui se mord la queue !!

Les UGD se sont réuni.es mardi 29 lors d'une réunion d'information syndicale, afin de préparer col-

lectivement leur audience qui se tient le 31 mars avec les UGD de la DFPE, le SUPAP-FSU et l'administration.

Les UGD de la DASCO, également mobilisé.es sur les mêmes revendications sont en lien étroit avec leurs collègues de la DFPE. Si les négociations n'étaient pas satisfaisantes d'un côté comme de l'autre, l'unité des gestionnaires de ces deux Directions se réalisera !!



**Mobilisation des UGD
DFPE & DASCO**

Réunion d'information syndicale

Des temps d'échange et de rencontre : Le SUPAP-FSU propose régulièrement des temps d'échange et de rencontre pour les agent.es de la DFPE. Que tu sois syndiqué.e ou non, titulaire, stagiaire ou contractuel.le tu peux participer à ces réunions pour poser des questions, témoigner de tes conditions de travail et ren-

contrer des collègues d'autres structures et arrondissements. Avec la crise sanitaire, nous avons changé le format de ces réunions d'information syndicale. Nous les proposons en visio, afin de limiter le temps de transport et ainsi faciliter la participation des agent.es.

Le Guide des droits et des carrières



Le savoir est une arme !!

Le SUPAP-FSU vient d'éditer la toute dernière version du Guide des droits et des Carrières.

La vocation de ce guide est de rassembler l'essentiel des informations pour les personnels de la Ville de Paris et de ses administrations annexes.

Véritable outil syndical, ce support est

précieux pour tou.tes les collègues : connaître nos droits est essentiel pour travailler dans de bonnes conditions, ne pas subir l'arbitraire hiérarchique et défendre un service public de qualité. Nos équipes militantes le distribuent à chaque agent.es en passant dans l'ensemble des EAPE.

Coin lecture



Tarif préférentiel pour les adhérent.es du SUPAP-FSU à 11,70€ au lieu de 19,50€

Le SUPAP-FSU, vous propose comme ouvrage « Enfance, l'état d'urgence ». Le collectif CEP-enfance regroupant une centaine d'organismes intervenant dans le champs de l'enfance dresse un tableau sur la condition des enfants. Les analyses qui en ressortent alertent sur une enfance en « état d'urgence » et débouchent sur des propositions pour y remédier impérativement ! S'en dégagent les exigences communes pour la cause des enfants.

Dans la continuité de cet ouvrage, la soirée « Ambition petite enfance », a permis d'interroger les différent.es candidat.es à la présidence sur leur projet concernant le secteur de la petite enfance si elles/ils étaient élu.es. Vous pouvez retrouver l'intégralité de ce débat sur le Facebook du collectif « Pas de Bébé à la Consigne »



A vos agendas

- Lundi 11 avril :
Distribution des guides des carrières dans les EAPE du 20^{ème}

- Mardi 12 avril :
Mobilisation dans les Jardins d'enfants
9h-12h Mairie du 12^{ème}

- RIS des responsables :

visio Jeudi 14 avril
14h - 16h

- RIS des agent.es (ASC, EJE, ATEPE, APS) :

visio Mer 27 avril
13h - 15h

Portable : 06.29.12.02.48

✉ 6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS

@ supapfsu.pe@gmail.com

Blog : www.supap-fsu.org

f Supap FSU Territoriale Paris

SECTION Petite Enfance

